

FICHE DE CHANTIER

à renseigner par l'opérateur habilité "Gentiane – Filière développement durable"
ou par son prestataire ou coopérateur

2022

Maître d'œuvre : il s'agit de l'opérateur qui a négocié le chantier

- Nom ou raison sociale :
- N° de Siret :

Parcelle :

- **Nom et code postal de la commune** :
 - **Référence cadastrale** de la parcelle ou carte IGN au 1/25000ème avec parcelle identifiée) :
.....
 - **Nom et statut du propriétaire de la gentiane** :
- Particulier - Exploitant agricole en fermage - Exploitant agricole propriétaire -
Commune - Autre (préciser) :

Ressource et exploitation :

- Contrat écrit avec le propriétaire de la gentiane : OUI - NON
- Dates d'exploitation de la parcelle (*de quand à quand*) :
- Surface exploitée en 2022 (*en ha*) :
- Quantité de gentiane extraite en 2022 (*racine fraîche pesée*) :
- Le chantier est-il terminé ? OUI - NON
- La gentiane a-elle été payée ? OUI - NON
- Le propriétaire a-t-il édité une facture ? OUI - NON

Qui est présent sur le chantier ? (pour chaque arracheur préciser le statut et l'entreprise)

Arracheur 1 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 2 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 3 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 4 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 5 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 6 :

- Nom :

- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 7 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 8 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 9 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 10 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Autres remarques :

.....

.....

.....

.....

FICHE-DE-CHANTIER : MODE D'EMPLOI

QUI DOIT REMPLIR LA FICHE DE CHANTIER ?	La fiche-de-chantier est à renseigner par le maître d'œuvre du chantier (celui qui a négocié et acheté le chantier auprès du propriétaire). Si le maître d'œuvre n'est pas présent sur le chantier c'est son sous-traitant qui renseigne la fiche (et la lui remet ensuite). Si l'opérateur est une coopérative et que ce sont les arracheurs coopérateurs qui ont négocié le chantier : chaque arracheur qui a participé à l'achat du chantier est maître d'œuvre et doit renseigner sa propre fiche.
QUAND REMPLIR LA FICHE DE CHANTIER ?	Il faut renseigner une fiche-de-chantier par an et par chantier. Les fiches de chantiers doivent être renseignées tout au long de la saison de production.
QUE DOIT-ON EN FAIRE ?	Lors de l'audit de contrôle, toutes des fiches-de-chantiers doivent être présentées par l'opérateur habilité. Il faut donc les centraliser auprès de la structure habilitée, au plus tard en fin de saison.
QUEL EST SON DEGRES DE CONFIDENTIALITE ?	La fiche-de-chantier est la propriété du maître d'œuvre et ne quitte pas l'entreprise (ou la coopérative). Les données qui y figurent sont confidentielles.
... IL N'Y A PAS ASSEZ DE PLACE....	Si la fiche ne suffit pas à inscrire tous les arracheurs présents il faut utiliser deux fiches.